

Répondre à un marché public ou à un appel à projets

La ville de Cergy, comme toutes les collectivités publiques, conclut des marchés publics pour effectuer ses achats, selon un cadre réglementaire établi permettant de garantir l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Les marchés en cours sont consultables en ligne, et la liste des marchés conclus téléchargeables sur cette page.

Cadre réglementaire

Pour effectuer ses achats, la ville de Cergy, comme toutes les collectivités publiques, doit conclure des marchés publics. Elle applique pour cela le cadre réglementaire défini par le [Code de la Commande Publique](#).

Ainsi, quel que soit leur montant, **les marchés publics doivent respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures**. Ces principes permettent de garantir l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Consultation en ligne des marchés en cours

Tous les marchés supérieurs à **40 000 € HT** lancés par la ville de Cergy sont publiés sur la plateforme de dématérialisation *Maximilien*.

Les opérateurs économiques peuvent en conséquence **télécharger gratuitement tous les documents composant le dossier de consultation des entreprises** et les avis de publicité afférents, et déposer leurs offres via le même canal.

Lien utile

[Accédez à la plateforme des marchés publics de la ville de Cergy \(marches.maximilien.fr\)](https://marches.maximilien.fr)
(ouverture dans un nouvel onglet)

Liste des marchés conclus

- [Année 2024](#)